



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20200611-V\_DEL\_200611\_16-DE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **11 juin 2020**

Compte rendu affiché le **17 juin 2020**

Date de convocation du conseil municipal le **5 juin 2020**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Mustapha USTA, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE**

Objet :

-----

Budget de la Maison des Fêtes et des Familles - Budget primitif 2020

V\_DEL\_200611\_16

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Eliane DA COSTA à Christine BERTIN  
Virginie COMTE à Matthieu FISCHER  
Jean-Michel DIDION à Stéphane BERTIN  
Pierre BARNEOUD à Kaoutar DAHOUM  
Batoul HACHANI à Ahmed CHEKHAB  
Nawelle CHHIB à Nordine GASMI  
Christiane PERRET FEIBEL à Hélène GEOFFROY**

Membres absents :

**Yvette JANIN, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Nadia NEZZAR, Mourad BEN DRISS, Bernard GENIN**

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20200611-V\_DEL\_200611\_16-DE

# Rapport de Monsieur DUSSURGEY

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20200611-V\_DEL\_200611\_16-DE

Conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) et à la nomenclature comptable M4 à laquelle il est soumis, le budget primitif de la maison des Fêtes et des Familles pour 2020 est équilibré à hauteur de 144 675,63 €. La subvention d'équilibre de la Ville est en baisse, de 48 810 € en 2019 à 42 929 € en 2020.

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Conseil municipal du 20 mai 2020.

Conformément à la nomenclature M4, les équilibres par chapitres en section de fonctionnement sont les suivants

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	106 900,00	106 019,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	70 910,00	37 656,63
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
<b>Total des dépenses courantes des services</b>		<b>177 810,00</b>	<b>143 675,63</b>
66	Charges financières	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>178 810,00</b>	<b>144 675,63</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)</i>	0,00	0,00
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(6)</i>	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>178 810,00</b>	<b>144 675,63</b>

La maison des Fêtes et des Familles est un équipement repris en régie fin 2015. L'année 2020 constitue une année particulière, du fait de la période du confinement, les dépenses sont, comme les recettes en réduction. C'est principalement sur le chapitre 012 que porte cette réduction des dépenses. Correspondant à la valorisation du personnel payé sur le budget principal de la Ville, les dépenses de personnel sont en baisse de 33 253,37 euros par rapport à l'exercice 2019. Il est à noter que les dépenses d'investissement restent supportées par le budget principal de la Ville.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2019	BP 2020
013	Atténuations de charges	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	130 000,00	78 000
73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	48 810,00	42 929,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>178 810,00</b>	<b>120 929,00</b>
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	0,00	0,00
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>178 810,00</b>	<b>120 929,00</b>
	<b>R002 RÉSULTAT REPORTÉ</b>	0,00	23 746,63
	<b>TOTAL</b>	<b>178 810,00</b>	<b>144 675,63</b>

Les recettes de fonctionnement sont en diminution, du fait de la fermeture de l'équipement pendant la période de confinement. Les revenus tirés des locations de salles sont prévus à hauteur de 78 000 €. La subvention d'équilibre de la ville permet de compenser le tarif préférentiel pour les vaudaises et les vaudais et s'établit à 42 929 €. Le résultat de l'exercice 2019 est repris au budget primitif pour un montant de 23 746,63 €.

**En conséquence, je vous propose :**

► d'adopter le budget primitif 2020 de la maison des fêtes et des famille, ainsi équilibré en dépenses et en recettes.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 069-216902569-20200611-V DEL\_200611\_16-DE

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

**Vu** l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

**Considérant** l'équilibre proposé du budget primitif 2020 de la maison des fêtes et des familles;

**Entendu** le rapport présenté le 11 juin 2020 par Monsieur Pierre Dussurgey, 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances et au sport ;

**Après avoir délibéré, décide :**

► d'adopter le budget primitif 2020 de la maison des fêtes et des familles, équilibré comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses réelles	144 675,63
Recettes réelles	144 675,63

L'équilibre général du budget s'établit à 144 675,63 €.

<b>Nombre de suffrages exprimés : 37</b>
--

Votes Pour : 27
-----------------

Votes Contre : 7
------------------

Abstention : 3
----------------

Sans participation : 0
------------------------

Ainsi fait et délibéré le jeudi 11 juin 2020 et signé au registre les membres présents.

**Pour extrait conforme,**

**Madame la Maire,**

**Hélène GEOFFROY**